

## *Compte-rendu Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2020*

Secrétaire de séance : Hubert LAMOTHE

Nombre de conseillers présents : 11

Absent excusé : /

Approbation compte-rendu réunion du 25/05/20 à l'unanimité et signature du dossier de séance

### ➔ **Décisions du Maire**

Décision n°2020-02 : mise à jour du Règlement Intérieur des logements communaux

Décision n°2020-03 : loyer logement communal étage droite dû pour avril 2020

Décision n°2020-04 : loyer logement communal rez-de-chaussée droite dû pour mai 2020

Décision n°2020-05 : location logement étage gauche au 01/06/2020

### ➔ **Vote des taux de la fiscalité 2020**

Monsieur le Maire explique la réforme de la fiscalité directe locale en 2020 avec exclusion du produit de la Taxe d'Habitation et propose le maintien de la fiscalité au même niveau que les années précédentes en ce début de mandature :

Accord à l'unanimité du conseil pour : - Taxe foncière sur le bâti : 9,00 %  
- Taxe foncière sur le non bâti : 60,00 %

### ➔ **Commission Communale des Impôts Directs**

Cette commission a pour rôle de vérifier que les impôts sont justes ; elle met à jour par catégorie les habitations, les travaux terminés, etc. Elle va avoir, à partir de 2021, un travail de vérification de la valeur locative des bâtiments taxés, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, afin que la compensation de l'État soit au plus juste.

Le Conseil Municipal doit proposer 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants, de contribuables pour siéger à ladite commission. La Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze choisira parmi ces noms 6 titulaires et 6 suppléants qui seront ensuite communiqués.

Monsieur le Maire propose une liste au Conseil Municipal qui la valide à l'unanimité.

### ➔ **Délégués au Syndicat Mixte BELLOVIC**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Commune de Ligneyrac adhère au Syndicat Mixte BELLOVIC, créé par arrêté préfectoral du 06/12/2016, pour la compétence EAU POTABLE.

Les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC du 11/12/2019 précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité syndical par un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant, qu'il convient d'élire, suite à la récente installation du Conseil Municipal. Après un vote à bulletin secret, sont élus à l'unanimité :

Isabelle SOL – déléguée titulaire

Michaël LÉA – délégué suppléant

### ➔ **Délégués à la FDEE19-Secteur Intercommunal d'électrification de Meyssac**

Monsieur le Maire explique au conseil la compétence électrification restituée à la commune par délibération du 29 décembre 2018 à compter du 1er janvier 2019 et l'adhésion à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19).

Il convient, conformément au Code Général des Collectivités territoriales, de procéder au renouvellement pour la nouvelle mandature de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Secteur Intercommunal d'Électrification de Meyssac de la FDEE.

Après un vote à bulletin secret, sont élus à l'unanimité :

Jean-Louis MONTEIL et Hubert LAMOTHE – délégués titulaires

Laurent GAY et Laurent JUBERTIE – délégués suppléants

## ➤ Commission locale Site Patrimonial Remarquable

Monsieur le Maire explique au conseil, notamment aux nouveaux élus, que l'AVAP de Ligneyrac a été transformée en Site Patrimonial Remarquable par la loi LCAP du 7 juillet 2016 et qu'elle est devenue de compétence communautaire. Ainsi, la Commission Locale qui s'y rapporte l'est également et doit être créée à cette échelle.

Il existe sur le territoire communautaire deux S.P.R., l'un à Beaulieu-sur-Dordogne et l'autre à Ligneyrac. Le conseil communautaire a fait le choix de créer une commission locale par S.P.R. pour laquelle il convient de désigner les membres. Outre les membres de droit que sont le Président de la Communauté de Communes, le Maire de la commune concernée, le Préfet, le Directeur de la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, la commission compte des représentants du Conseil Municipal, des représentants d'associations et des personnalités qualifiées.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers qui le souhaitent de présenter leur candidature. Les conseillers ainsi désignés seront proposés à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien pour intégrer la Commission Locale du S.P.R. de Ligneyrac qui sera ensuite soumise pour avis au Préfet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil propose de désigner :

**Membres TITULAIRES :**

- Nathalie DURANTON
- Marcel Bernard SIMBÉLIE
- Hubert LAMOTHE
- Céline CERTES

**Membres SUPPLÉANTS :**

- Isabelle SOL
- Laurent JUBERTIE
- Pierre SINDOU
- Laurent GAY

## ➤ Informations et Questions diverses

- Délégués au SIRTOM : désignés par la communauté de communes. Proposition des noms d'Élodie BOULANGER et Marcel Bernard SIMBÉLIE. Échanges sur la nécessité de développer la communication communale sur le tri, utilisation du badge d'accès aux colonnes et fréquence de ramassage des déchets.
- Élections sénatoriales : élection des délégués le 10/07/2020 (convocation du 1<sup>er</sup> Ministre)
- Budget Primitif 2020 à voter avant le 31/07/2020
- Lettre reçue d'une administrée demandant la réparation du mur du cimetière menaçant des concessions : une réponse de la municipalité sera adressée indiquant que des travaux seront prévus au budget suite à des études et devis réalisés.
- Utilisation Salle Patrick Cheyroux : la location aux particuliers n'est pas encore possible en raison des contraintes sanitaires toujours en vigueur. Seule la location à l'association des Bambous de Ligneyrac a été consentie pour le stage de peinture début juillet (10 participants maximum), en respectant les consignes sanitaires et contre participation financière pour nettoyage et désinfection des locaux. Le conseil donne également son accord pour le 2<sup>e</sup> stage de peinture sur 3 jours début août. Le conseil prévoit de revoir plus largement les conditions d'utilisation de la salle par l'association à l'année.
- Point sur programme Fibre optique et Adressage : exposé sur le travail réalisé par La Poste et ce qu'il reste à faire pour l'adressage et les travaux débutés sur la fibre (1<sup>ère</sup> tranche). Il reste à recenser les besoins en panneaux directionnels, supports et plaques et à valider les dénominations des voies par le Conseil Municipal.
- Conseil Communautaire : prochaine réunion le 16/07/2020. Des commissions (liste des commissions à recevoir) seront créées qui seront ouvertes aux conseillers intéressés.
- Pavoisement : Michaël LÉA s'en charge en l'absence de l'agent technique
- Relais informations chasse/pêche : Michaël LÉA s'occupe de la pêche et contact à prendre avec M. Albert RICHARD pour la chasse

Séance levée à 21 h 30.